



Déclaration liminaire à la CAPD du Gard du jeudi 29 mars 2017

Monsieur le directeur académique, mesdames, messieurs

Nous aborderons trois points lors de cette déclaration liminaire.

Premièrement, lorsque dans une entreprise on annonce un plan social et des dizaines de licenciements, l'opinion publique s'émeut. Les élus montent au créneau pour tenter d'éviter le scénario. Penchons-nous sur ce qui est en train de se passer dans nos écoles du Gard.

Si le ministre ne revient pas sur sa décision de supprimer l'aide administrative, ce sont 168 personnels au total, qui pointeront au chômage dans quelques mois... Ce sont autant de directrices et de directeurs qui seront dans une extrême difficulté pour assurer leurs missions à la rentrée.

Réalise-t-on bien cette aberration qui consiste à reconnaître unanimement que les directrices et directeurs souffrent d'une surcharge de travail et de les priver aveuglément des moyens de tenir le coup en attendant mieux. Ce constat avait conduit la ministre sortante à tenter à plusieurs reprises d'engager, un processus de simplification de leurs tâches qui est toujours au point mort.

Cette aberration, c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Dans un collège, même de 80 élèves, vous avez un principal, des surveillants, un conseiller principal d'éducation, une secrétaire et un logiciel informatique pour l'absentéisme ! Dans une école de 250 élèves, toutes ces responsabilités sont à la charge d'une seule et même personne, qui, dans 97,5% des cas a aussi une classe à gérer.

Le Se-UNSA a tenu une conférence de presse pour sensibiliser l'opinion publique sur cette réalité. Nous sommes reçus en ce moment-même par Madame la Rectrice à Montpellier pour inverser le cours des choses immédiatement.

Au niveau national, nous disons stop à la précarité des aides administratives et demandons que soit rouvert le dossier de la direction et du statut de l'école car l'un et l'autre sont directement liés.

Deuxièmement, nous déplorons le report de l'étude des départs en stage du CAPPEI pour la deuxième année consécutive. L'an passé, c'était à cause de la transformation du CAPASH en CAPPEI. Cette année c'est l'absence de documents

de travail fournis en temps et en heure. Ces reports deviendront-ils une habitude ? Avez-vous déjà fixé une date de report pour ce sujet ?

Enfin, nous ne pouvons clore cette déclaration sans aborder à nouveau les Postes à Exigences Particulières des classes dédoublées de CP et CE1.

En particulier, l'appel à candidature où il n'y avait aucune description des attendus pour l'entretien. Dans ce cas-là, comment s'y préparer correctement ? Comment répondre au mieux à des objectifs non annoncés ? Y avait-il des grilles d'évaluation communes pour les jurys de commission ?

A cela s'ajoute la manière dont les personnels ont été informés de l'avis rendu et des motivations en cas d'avis défavorable. Quelle réponse administrative prévoyez-vous en direction de ces enseignants ?

De plus, nous confirmez-vous la réouverture d'une procédure d'accès au vivier à l'issue du mouvement notamment pour les personnels TD ou sans postes ?

En conclusion, nous réitérons notre inquiétude quant au délai trop court d'ouverture du serveur du mouvement, inaccessible pour beaucoup d'entre nous hier après-midi.

Merci de votre attention.

Les représentants du personnel du Se-UNSA